

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 novembre 2015**CP2015_11_21
id. 2168

L'an deux mille quinze le vingt sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR" EQUIPEMENTS DE
LOISIRS LIÉS À L'EAU**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

. la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;

. la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;

. l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à la création et modernisation des équipements de loisirs liés à l'eau sont les suivantes :

Les projets présentés doivent s'inscrire dans un plan d'aménagement global ou en complément d'équipements existants visant à accroître l'attractivité de la zone de loisirs. Ils concernent :

* les équipements directement liés à l'aménagement des plages à créer ou existants depuis plus de 10 ans et ceux liés à l'accès à l'eau,

* les équipements indirects à créer ou existants depuis plus de 10 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 100 000 € HT composée de :

- 75 000 € HT pour les frais concernant les équipements directement liés à la plage,

- 25 000 € HT pour les frais d'équipements indirects.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 22 octobre 2015 en vue d'examiner les dossiers suivants.

Commune de SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL : création d'un relais d'itinérance douce dans les Gorges de l'Aveyron – TOU00941 (contre partie FEDER Massif Central – programme 2015-2016)

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy (PETR) a été retenu au titre d'un appel à projet Pôle de Pleine Nature, lancé par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Massif Central, pour un programme de développement des activités de pleine nature sur le secteur des Gorges de l'Aveyron (programmation 2014-2020).

Le projet porté par la commune de Saint-Antonin Noble Val concerne l'aménagement d'un relais et l'équipement d'un lieu d'accueil en bordure de la rivière, dédiés à la pratique de l'itinérance douce : pédestre, cyclable et canoë.

Conformément aux préconisations du schéma de développement des activités nautiques, la commune envisage la création d'un "Relais d'Itinérance Douce" sur le site

de Roumégous, véritable aire de services et d'informations dédiée aux pratiquants d'activités de pleine nature.

Ce projet a été retenu dans le cadre du premier programme 2015-2016 du FEDER Massif Central.

Le coût

Le coût global de ce projet s'élève à **69 170 € HT** dont un montant de 10 000 € HT peut être retenu au titre du plan de soutien Tourisme Avenir, dans le cadre des équipements de loisirs liés à l'eau.

Le plan de financement

- Commune	24 005 €
- FEDER	27 668 €
- Subvention du Conseil Régional	7 120 €
- Subvention du Conseil Départemental sollicitée	10 377 €
<u>dont</u> : - études 6 225 €	
- aménagement public (sanitaires) 1 152 €	
- équipements de loisirs liés à l'eau 3 000 €	

TOTAL	69 170 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **3 000 €** correspondant à 30 % d'une dépense subventionnable de 10 000 € HT qui est sollicitée pour cette opération, au titre de la politique des équipements de loisirs liés à l'eau.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **3 000 €** à la commune de SAINT-ANTONIN NOBLE VAL pour la création d'un relais d'itinérance douce qui s'inscrit dans le cadre de la démarche du Contrat de Destination.

Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : création d'aménagements spécifiques au bord de la rivière de l'Aveyron – TOU00940 (contre partie FEDER Massif Central – programme 2015-2016)

Le projet porté par la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron concerne des aménagements et des équipements destinés à améliorer le confort des pratiquants d'activités de pleine nature, ainsi que le développement de l'offre de produits touristiques "Outdoor".

Il s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet "Pôle de Pleine Nature des Gorges de l'Aveyron" lancé par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Massif Central, pour un

programme de développement des activités de pleine nature sur le secteur des Gorges de l'Aveyron (programmation 2014-2020).

Conformément aux préconisations du schéma de développement des activités nautiques, la Communauté de Communes envisage la création d'un ensemble d'équipements sur son territoire, incluant des rampes de mise à l'eau pour bateaux et canoës, des aménagements de postes de pêche, et une restauration du point multi-accueils.

Ce projet a été retenu dans le cadre du premier programme 2015-2016 du FEDER Massif Central,

Le coût

Le coût global de ce projet s'élève à **65 600 € HT** décomposés comme suit :

- aménagement d'une rampe de mise à l'eau	24 600 €
- aménagement de la berge pour accès pédestre	1 300 €
- création de postes de pêche sur la berge	18 800 €
- mise en place de bancs	1 500 €
- aménagement du parcours de pêche du gravier	1 680 €
- aménagement du parcours de pêche de Laguépie	2 200 €
- rénovation du Point Accueil Jeunes de St Antonin	15 520 €

	65 600 € HT

Le plan de financement

- Communauté de Communes QRG	20 160 €
- FEDER	26 240 €
- Subvention du Conseil Régional	9 840 €
- Subvention du Conseil Départemental sollicitée	9 360 €
<u>dont</u> : - équipements de loisirs liés à l'eau 7 500 €	
- bâtiments communaux (Point Accueil Jeunes) 1 860 €	

TOTAL	65 600 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **7 500 €** correspondant à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 €HT qui est sollicitée pour cette opération, au titre de la politique en faveur des activités liées à l'eau.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" propose d'accorder une aide départementale d'un montant de 7 500 € à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour ce projet d'aménagements spécifiques liés à la pratique des activités de pleine nature au bord de la rivière "l'Aveyron". Cette opération

s'inscrit dans le cadre de la démarche du Contrat de Destination et permet le développement de l'offre en matière d'activité de pleine nature.

Cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article 204142 - sous-fonction 94 (FITE) du budget départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds départemental d'Intervention Touristique « Plan de Soutien Tourisme Avenir » réuni le 22 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 10 500 € :
 - 3 000 € à la Commune de Saint-Antonin Noble Val pour la création d'un relais d'itinérance douce dans les Gorges de l'Aveyron (contrepartie FEDER Massif Central – programme 2015-2016),
 - 7 500 € à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour des aménagements spécifiques au bord de la rivière "l'Aveyron" (contrepartie FEDER Massif Central – programme 2015-2016).
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC